

Au Conseil d'Etat Vaudois

**Interpellation : Que va faire le CHUV à Ramallah ?**

Développement

Depuis quelques semaines, la presse relate la volonté du directeur de l'Institut de radiologie du CHUV de se rendre à Ramallah pour participer à l'exhumation du corps de Yasser Arafat afin de procéder à des analyses du corps de ce dernier. Selon diverses informations, il semble qu'une convention a été signée entre l'Autorité palestinienne et les scientifiques, donc avec des représentants du CHUV. Les travaux d'exhumation de la dépouille devraient en principe débuter le 26 novembre 2012 à Ramallah.

Tant le directeur de l'Institut de radiologie François Boschud que le chargé de communication du CHUV Darcy Christen, sont engagés dans cette démarche visant à définir si le défunt susmentionné, qui rappelons-nous est décédé dans un hôpital parisien, a été empoisonné à l'aide de polonium 210.

Les contribuables vaudois qui participent directement au financement du CHUV sont en droit de connaître les motivations qui poussent le Conseil d'Etat et la direction de l'Hôpital précité à s'engager dans une démarche scientifique, hors de notre pays, dont les résultats pourraient générer des tensions politiques fortes, alors même que la situation sécuritaire s'emballerait dans la région de Ramallah !

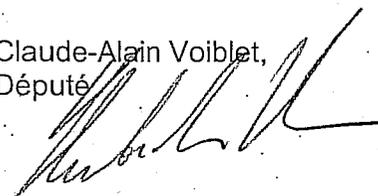
Par ailleurs, un risque important existe que ce dossier devienne un enjeu politique qui pourrait avoir des répercussions sur le fonctionnement sécuritaire du Centre hospitalier Universitaire Vaudois !

Questions au Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'Etat a-t-il donné son accord à la démarche entreprise par la direction de l'Institut de radiologie du CHUV et a-t-il pris part à la signature de la convention précitée ?
2. Qui va prendre en charge l'ensemble des frais occasionnés par cette démarche scientifique à Ramallah ?
3. En fonction des fortes tensions actuelles dans les relations entre Israéliens et Palestiniens, le Conseil d'Etat ou le CHUV ont-ils informé les autorités fédérales de la démarche entreprise en évoquant le poids politique de cette dernière ?
4. Suite à l'engagement du CHUV dans ce projet, le Conseil d'Etat est-il prêt au besoin à prendre les mesures qui s'imposeraient pour augmenter la sécurité du site hospitalier, de ses collaborateurs et de ses patients ?

Lausanne, le 20 novembre 2012,

Claude-Alain Voiblet,  
Député



SOUHAITE DEVELOPPER

Au Conseil d'Etat Vaudois

## Interpellation : Que va faire le CHUV à Ramallah ?

### Développement

Depuis quelques semaines, la presse relate la volonté du directeur de l'Institut de radiologie du CHUV de se rendre à Ramallah pour participer à l'exhumation du corps de Yasser Arafat afin de procéder à des analyses du corps de ce dernier. Selon diverses informations, il semble qu'une convention a été signée entre l'Autorité palestinienne et les scientifiques, donc avec des représentants du CHUV. Les travaux d'exhumation de la dépouille devraient en principe débuter le 26 novembre 2012 à Ramallah.

Tant le directeur de l'Institut de radiologie François Boschud que le chargé de communication du CHUV Darcy Christen, sont engagés dans cette démarche visant à définir si le défunt susmentionné, qui rappelons-nous est décédé dans un hôpital parisien, a été empoisonné à l'aide de polonium 210.

Les contribuables vaudois qui participent directement au financement du CHUV sont en droit de connaître les motivations qui poussent le Conseil d'Etat et la direction de l'Hôpital précité à s'engager dans une démarche scientifique, hors de notre pays, dont les résultats pourraient générer des tensions politiques fortes, alors même que la situation sécuritaire s'emballe dans la région de Ramallah !

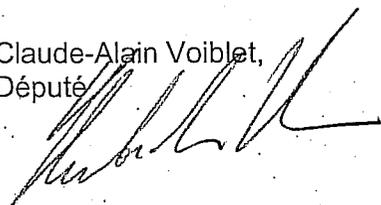
Par ailleurs, un risque important existe que ce dossier devienne un enjeu politique qui pourrait avoir des répercussions sur le fonctionnement sécuritaire du Centre hospitalier Universitaire Vaudois !

### Questions au Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'Etat a-t-il donné son accord à la démarche entreprise par la direction de l'Institut de radiologie du CHUV et a-t-il pris part à la signature de la convention précitée ?
2. Qui va prendre en charge l'ensemble des frais occasionnés par cette démarche scientifique à Ramallah ?
3. En fonction des fortes tensions actuelles dans les relations entre Israéliens et Palestiniens, le Conseil d'Etat ou le CHUV ont-ils informé les autorités fédérales de la démarche entreprise en évoquant le poids politique de cette dernière ?
4. Suite à l'engagement du CHUV dans ce projet, le Conseil d'Etat est-il prêt au besoin à prendre les mesures qui s'imposeraient pour augmenter la sécurité du site hospitalier, de ses collaborateurs et de ses patients ?

Lausanne, le 20 novembre 2012,

Claude-Alain Voiblet,  
Député



SOUHAITE DEVELOPPER